

# Commune de Sepmeries

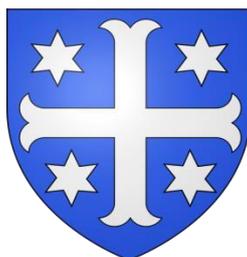
143, Grand Rue  
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ [commune.sepmeries@orange.fr](mailto:commune.sepmeries@orange.fr)

✉ [maire.sepmeries@orange.fr](mailto:maire.sepmeries@orange.fr)



**VILLE DE SEPMERIES (59269)**

**Marché public de travaux**

**Construction d'un  
TERRAIN MULTISPORTS**

## Table des matières

<b>1. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objet du marché public.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Périmètre de la prestation .....</b>	<b>4</b>
3.1. Gestion du chantier.....	4
3.2. Terrassements .....	4
3.3. Terrain multisports .....	4
3.3.1. Structure.....	5
3.3.2. Gazon synthétique .....	6
3.3.3. Contrôles et essais .....	6
3.3.4. Garantie et maintenance.....	6
<b>4. Clauses administratives du marché .....</b>	<b>7</b>
4.1. Délais d'exécution.....	7
4.2. Modalités de règlement.....	7
4.3. Révision des prix .....	7
4.4. Assurances.....	7
4.4.1. Assurance responsabilité civile .....	7
4.4.2. Assurance responsabilité professionnelle .....	8
<b>5. Règlement de consultation .....</b>	<b>8</b>
5.1. Conditions générales.....	8
5.2. Visite sur site .....	8
5.3. Documents à fournir .....	8
5.3.1. Pièces relatives au dossier de candidature .....	8
5.3.2. Pièces relatives à l'offre .....	9
5.4. Variantes .....	10
5.5. Validité des offres .....	10
5.6. Envoi des candidatures et des offres .....	10
5.7. Critères de sélection des offres .....	10
5.8. Négociation .....	10

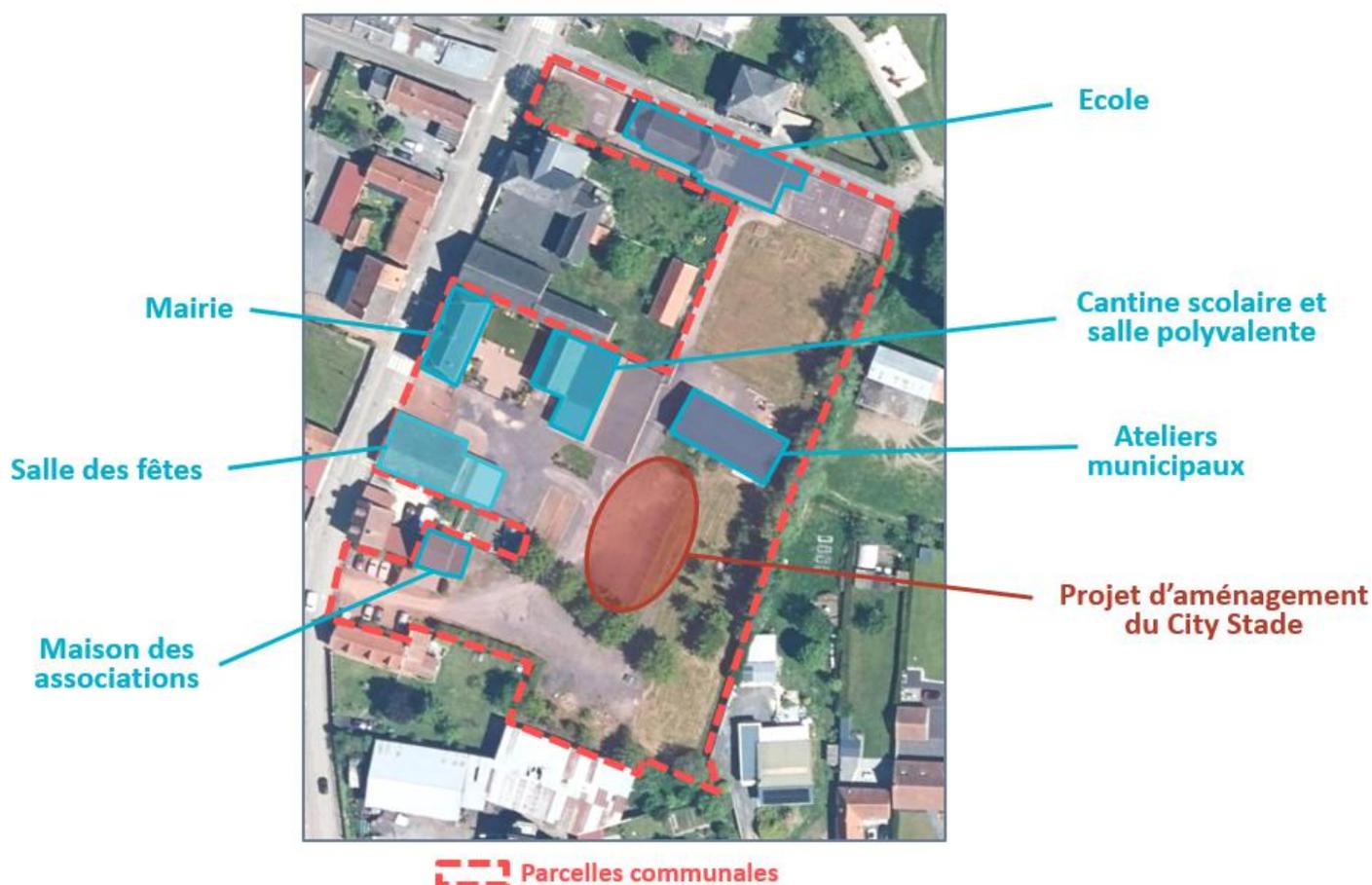
## 1. Contexte

La ville de Sepmeries souhaite implanter un terrain multisports type « city stade » sur son territoire.

Le projet consiste au terrassement, en la fourniture, le montage et la pose d'un terrain multisports métallique.

Le terrain sera implanté en lieu et place d'un ancien terrain de tennis/volley, réalisé en enrobé situé derrière la Salle des fêtes et la Mairie.

Il se situera sur un vaste site propriété de la commune, longeant la Grand Rue, qui comprend les principaux équipements municipaux (cf. plan et photo de situation ci-dessous).



L'emplacement de l'ancien terrain de volley / tennis

## **2. Objet du marché public**

Marché public de travaux - Construction d'un terrain multisports.

La commune recherche des équipements présentant les meilleures caractéristiques pour :

- L'intégration du site,
- L'acceptation des équipements par le voisinage, nuisance sonore en particulier,
- Le faible coût d'entretien,
- La solidité de l'équipement,
- La qualité et la sécurité de la pratique proposée aux utilisateurs et aux spectateurs.

## **3. Périmètre de la prestation**

### **3.1. Gestion du chantier**

Afin de préparer le chantier, il devra être procédé aux opérations suivantes :

- Balisage du chantier : Clôture mobile en acier galvanisé avec collier anti-vandalisme avec panneaux « chantier interdit au public » sur les 4 côtés du chantier. L'entretien et la responsabilité du maintien en parfait état de clôture de chantier est à la charge de l'entrepreneur pendant ses travaux.
- Piquetage de la plateforme, à valider par la maîtrise d'ouvrage avant poursuite des travaux.

Par ailleurs, tout au long du chantier, les abords devront être rangés, les gravats devront être évacués au fur et à mesure en décharge et toutes les dispositions seront prises afin de garantir la propreté et la sécurité du chantier.

A l'issue du chantier, le Titulaire devra procéder au démontage des installations de chantier, à la dépose des barrières de chantier.

Les abords de chantier seront rendus propres.

### **3.2. Terrassements**

Il s'agit de réaliser une plateforme enrobée qui accueillera le futur terrain multisports.

La superficie de cette plateforme sera au maximum de 640 m<sup>2</sup> (32 m x 20 m).

Une pente sera mise en œuvre dans le sens de la longueur ou de la largeur pour permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Réaliser les travaux suivants :

- Décapage et terrassement, évacuation de la terre et des gravats en décharge.
- Fourniture et mise en œuvre d'empierrement y compris réglage et compactage.
- Fourniture et mise en œuvre de bordures de finition avec bords arrondis en périphérie de la plateforme.
- Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé.

### **3.3. Terrain multisports**

Il s'agit de procéder à la fourniture et à la pose d'un terrain multisports de type « city stade ».

La prestation comprend toutes sujétions de scellement et de maçonnerie destinées à la stabilité de l'ensemble.

La mise en place de la structure s'effectuera sur la plateforme.

Cette réalisation doit être conforme à la [norme EN 15-312](#).

Les ouvertures ne doivent pas engendrer de coincement de doigts, de tête ou de cou et l'installation doit prévoir aucune incitation à l'escalade.

### 3.3.1. Structure

Les dimensions du terrain seront d'environ 21m x 12m.

Les dimensions hors tout seront d'environ 24m x 13m.

Le terrain multisports sera obligatoirement en inox et/ou en acier galvanisé, exception faite des panneaux de basket-ball (le bois est à exclure).

La visserie sera en inox et inviolable.

L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique le dispositif permettant d'éviter la corrosion galvanique entre la visserie et la structure, et plus généralement entre des pièces métalliques de natures différentes.

La structure du terrain multisports sera constituée de :

- 2 frontons à chaque extrémité du terrain d'une hauteur suffisante pour limiter la perte de ballons lors des tirs aux buts, comprenant chacun un but « combiné football/handball/basket-ball »,
- Les paniers de basket devront être à une hauteur de 3.05m et équipé d'un cercle renforcé + filet,
- Remplissage du fond du but en grille tubulaire,
- 2 rehausses pare-ballons pour une hauteur totale de 5.00 m. hors sol,
- 2 longueurs de main courante fermant ainsi l'espace de jeu, d'une hauteur de 1m,
- 2 bancs « assis debout » qui permettront l'appui/debout et l'assise de manière confortable,
- 1 kit extérieur de basket sera installé à l'arrière d'un des deux frontons,
- 1 paire de poteaux multifonctions scellés à l'extérieur de l'aire de jeu pour la fixation d'un filet permettant la pratique du volley-ball, tennis, badminton, ...
- 1 filet (pour volley-ball, tennis, ...) muni d'un système de tension facile de mise en œuvre,
- 4 buts brésiliens surmontés d'un but de basket fixe hauteur de 2.60 m,
- 2 couloirs d'athlétisme de couleur rouge et lignes blanches et 1 piste de sprint,
- Une ou plusieurs portes sera/ont positionnée(s) et permettant l'accès aux joueurs, aux PMR et au chariot de maintenance. Elle(s) doit/vent pouvoir être fermée(s) par une serrure à clé (clés fournies en 6 exemplaires et facilement reproductibles). L'accès par les deux roues devra être impossible,
- 1 panneau d'information aux utilisateurs et 1 panneau de réglementation de dimension minimum 59.4 cm x 42 cm. Le texte des panneaux sera proposé par l'entrepreneur et validé par le maître d'ouvrage. Le Titulaire devra lister les sports correspondants aux tracés proposés via un support de qualité facilement compréhensible par tous les utilisateurs et ce, avant la réception du chantier sous peine de pénalité

Le Titulaire devra préciser dans son mémoire technique :

- Les modalités d'accès au terrain, y compris pour les PMR.

- Le traitement surfacique de la structure ainsi que le type de peinture utilisée.
- Les éléments en inox (tubes, brides, etc.)

**La performance de la structure par rapport au bruit est un élément important de la bonne intégration du city-stade. L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique les dispositifs d'assemblage de la structure permettant l'atténuation du bruit.**

La proposition du terrain multisports devra être faite, avec vues en 2D/3D et photos de réalisations similaires en précisant en légende de chaque photo le coût total, la destination et le délai d'exécution.

### *3.3.2. Gazon synthétique*

Le gazon devra démontrer les spécificités suivantes :

- Matière résistante aux intempéries et à l'usure,
- Hauteur des brins adaptée aux usages du plateau,
- Traité anti-UV,
- Lesté de sable/silice (matériau roulé non blessant).

Le Titulaire précisera la densité de sable au m<sup>2</sup> qu'il entend mettre en œuvre afin de garantir une bonne tenue du gazon.

Chaque activité sera délimitée par des tracés de couleur différente.

Pour un bon maintien dans le temps du gazon, celui-ci devra être arrêté en périphérie par tout dispositif assurant la fixation du gazon (exemple : barre de seuil).

### *3.3.3. Contrôles et essais*

A l'issue du montage du terrain multisports, des tests de solidité et de résistance seront effectués par un laboratoire agréé, à charge du titulaire. Celui-ci proposera dans son mémoire technique le nom du laboratoire envisagé.

Ces tests seront réalisés en présence du maître d'ouvrage et donnera lieu à un rapport transmis 5 jours ouvrés après les résultats des tests sur support informatique.

Un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera remis au maître d'ouvrage lors de la réception des travaux.

L'ensemble des pièces à conserver dans le cadre de la maintenance et des contrôles de sécurité devront figurer au DOE.

### *3.3.4. Garantie et maintenance*

La structure et gazon synthétique bénéficieront d'une garantie.

Le Titulaire devra préciser les conditions de maintenance associées aux garanties dans son mémoire technique.

#### **4. Clauses administratives du marché**

Ce cahier des charges reprend les dispositions du [Cahier des Clauses Administratives Générales \(CCAG\) Travaux 2021](#).

##### **4.1. Délais d'exécution**

Fin des travaux impérative : 31 mars 2023.

L'exécution du marché s'effectue en deux temps distincts :

- Les travaux de terrassement,
- La fourniture et la pose du plateau multisport

Un Ordre de Service (OS) prescrira le démarrage des travaux de terrassement.

A l'issue de cette période, et après validation par le maître d'ouvrage, un OS prescrira le démarrage de fourniture et de pose du plateau multisport.

##### **4.2. Modalités de règlement**

Le montant de chaque acompte est déterminé par l'acheteur, sur la base du descriptif des prestations effectuées. Chaque acompte fait l'objet d'une demande de paiement.

La facturation des travaux résulte du constat contradictoire établi par le Maître d'Ouvrage et le Titulaire et du bordereau des prix.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

##### **4.3. Révision des prix**

Le marché est conclu à prix définitif révisable.

Les prix sont révisables tous les 3 mois (part fixe minimale de 12,5%) par application de la formule suivante, en valeur hors taxes :

$$P = P_0 \times [0,125 + 0,875(TP_m/TP_0)]$$

Dans laquelle :

- P et P<sub>0</sub> correspondent respectivement au prix révisé et au prix initial,
- TP<sub>m</sub> et TP<sub>0</sub> sont les valeurs prises par l'index Travaux Publics - TP01- index général tous travaux (INSEE) respectivement au m<sub>0</sub>, mois limite de remise des offres et au mois m au cours duquel la demande de paiement doit être remis conformément aux échéances prévues par le marché.

##### **4.4. Assurances**

###### ***4.4.1. Assurance responsabilité civile***

L'entrepreneur s'engage à faire garantir par une compagnie d'assurance notoirement solvable, sa responsabilité civile pour le cas où elle serait recherchée et engagée du fait de l'exécution du marché. Elle s'engage à en acquitter régulièrement les primes. Dans un délai de quinze jours, à compter de la notification du marché, et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier :

- D'une assurance garantissant le tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux.
- D'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du code civil.
- D'une attestation d'assurance indiquant qu'il est en règle quant au paiement des primes

correspondants aux polices, en indiquant le nom de la compagnie d'assurance, le numéro des polices, le montant des garanties en cas de dommages corporels, matériels et immatériels, le montant des franchises ainsi qu'une reconnaissance de l'entrepreneur à l'assureur du droit à notifier au maître d'ouvrage, tout fait de nature à provoquer la suspension ou la réalisation des polices d'assurances.

#### *4.4.2. Assurance responsabilité professionnelle*

Chaque entrepreneur doit être titulaire d'une assurance de responsabilité professionnelle. Il est tenu de fournir à la personne publique avant la signature du marché, une attestation d'assurance indiquant que l'entrepreneur est en règle quant au paiement des primes indiquant le numéro de la police et les montants garantis. De même, chaque entrepreneur est tenu de présenter, après réception de ses ouvrages, lors de la signature, une attestation d'assurance précisant qu'il est à jour des cotisations afférentes à la police de responsabilité professionnelle applicable à cette opération à la date de réception des travaux.

## **5. Règlement de consultation**

### **5.1. Conditions générales**

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de toutes les sujétions liées à la réalisation des travaux et avoir intégré complètement l'ensemble des sujétions dans leurs offres.

La procédure de passation est une procédure adaptée (CCP, art. L. 2123-1 et [R. 2123-1 et suivants](#)).

### **5.2. Visite sur site**

Une visite obligatoire est prévue et conditionne la recevabilité de la candidature.

**Merci de prendre rendez-vous auprès de Monsieur Thierry SOSZYNSKI, Maire**, en lui adressant un mail à l'adresse [maire.sepmeries@orange.fr](mailto:maire.sepmeries@orange.fr).

Il ne sera répondu à aucune question oralement pendant la visite. Les candidats sont priés de déposer leurs questions sur le profil d'acheteur.

Aucune indemnité, ni frais de déplacement n'est prévu.

Cependant, le candidat, à la condition qu'il justifie expressément par tout autre moyen de sa parfaite connaissance du site et de ses contraintes, en joindra les motivations dans les pièces relatives à la candidature en place de l'attestation de visite.

### **5.3. Documents à fournir**

#### *5.3.1. Pièces relatives au dossier de candidature*

Les candidatures seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous :

- Le formulaire DC1 - « Lettre de Candidature »
- Le formulaire DC2 - « Déclaration du Candidat »
- L'ordonnance de jugement si le candidat est en cours de redressement judiciaire
- Attestation d'inscription sur le registre du commerce et des sociétés (RCS)
- Attestation d'assurance de risques professionnels précisant la période de validité et la nature des

activités garanties

- Références de moins de 5 ans de complexité similaire à l'opération, précisant le destinataire, le délai de réalisation et le coût final de l'opération ;

### 5.3.2. Pièces relatives à l'offre

Les offres seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous :

- L'**annexe financière** (devis détaillé en HT et TTC)
- Un **planning prévisionnel** du chantier décomposant les périodes de préparation et de réalisation des prestations
- Un **mémoire technique** – qui sera rendu contractuel – détaillant :
  - Les dispositifs techniques relatifs à la réalisation de l'équipement, conformément au cahier des charges défini (préparation du chantier, terrassement et plateau multisport) et notamment :
    - ✓ Les modalités d'accès au terrain, y compris pour les PMR,
    - ✓ Le traitement surfacique de la structure ainsi que le type de peinture utilisée,
    - ✓ Les éléments en inox (tubes, brides, etc.),
    - ✓ Un plan du projet et des simulations 2D / 3D
  - Les modalités prévues pour garantir la qualité et la robustesse de l'équipement, notamment :
    - ✓ La performance de la structure par rapport au bruit,
    - ✓ Les dispositifs permettant d'éviter la corrosion galvanique entre la visserie et la structure, et plus généralement entre des pièces métalliques de natures différentes,
    - ✓ La proposition d'un laboratoire agréé en charge de réaliser les tests de solidité et de résistance du terrain multisport.
  - Les préconisations et conseils techniques concernant la mise en œuvre de l'opération
  - Les conditions de maintenance associées aux garanties ainsi que les durées de garantie (à partir de la fin de la garantie de parfait achèvement) notamment pour la structure et le gazon synthétique
  - Les moyens matériels et humains mobilisés sur le projet

L'entrepreneur est invité à présenter ses prix dans le détail. En tout état de cause, des sous-totaux seront présentés selon la décomposition suivante :

- Gestion du chantier
- Terrassement :
  - 1) Décapage, tranchées et fourreaux
  - 2) Terrassement
  - 3) Empierrement
  - 4) Bordures
  - 5) Enrobé
- Terrain multisport :
  - 6) Installations de chantier, repli et fin de chantier
  - 7) Structure

- 8) Gazon et lignes de jeux
- 9) Pistes d'athlétisme
- 10) Essais
- 11) Renseignements complémentaires

#### 5.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 5.5. Validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des candidatures et des offres.

#### 5.6. Envoi des candidatures et des offres

Les documents de consultation seront en accès libre et gratuit sur le profil d'acheteur de la commune situé à l'adresse <https://marchespublics596280.fr/>

Le contrat devra être signé par une personne dont les noms et qualités doivent pouvoir être clairement identifiés et qui doit être habilitée à engager le soumissionnaire.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres, des modifications de détail aux documents de la consultation.

Ces modifications seront notifiées sur les supports de publication des documents de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur cette nouvelle base sans pouvoir émettre de réclamation à ce sujet.

**Tous les échanges et demandes durant la phase de passation du marché, qui part de la publicité jusqu'au démarrage des prestations, doivent être réalisés par voie dématérialisée via le profil d'acheteur.** Aucun appel téléphonique, ni aucune demande par voie papier ne sera prise en compte.

Date et heure limites de remise des candidatures et des offres : **vendredi 30 septembre 2022 à 12 heures.**

#### 5.7. Critères de sélection des offres

Les critères retenus pour le choix du titulaire sont énumérés et pondérés comme ci-après (note totale sur 100).

Critère de jugement des offres	
40%	Le prix
50%	La valeur Technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension du besoin (10%)</li> <li>- Préconisations et conseils technique (10%)</li> <li>- Qualité et robustesse de l'équipement proposé (10%)</li> <li>- Les durées de garantie et les conditions de maintenance associées (10%)</li> <li>- Moyens mobilisés par le titulaire (10%)</li> </ul>
10%	- Les délais d'exécution sur la base du planning prévisionnel du chantier

#### 5.8. Négociation

À l'issue d'un premier classement, l'acheteur négociera par échange de courriels avec 2 soumissionnaires maximum.

À l'issue de la négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les mêmes critères d'attribution qu'initialement.

Aucune négociation ne pourra porter sur :

- L'objet du marché public
- Les critères d'attribution des offres

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur les bases des offres initiales sans négociation conformément aux dispositions de l'article [R. 2123-5 du code de la commande publique](#).

L'acheteur public n'admet pas à la négociation les soumissionnaires ayant remis des offres inacceptables ou irrégulières.

L'acheteur rejettera les offres qui demeureraient irrégulières.